

Inclusion

N°1

SEPTEMBRE 2015
TRIMESTRIEL

Dossier | p10

une école
pour tous ?

Portrait | p18

Christian, une vie
en autonomie

Agenda | p36

Inauguration des
nouveaux locaux

magazine

Rentrée scolaire une école pour tous ?



Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société. INCLUSION est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics. L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl
Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek
Tél : 02/247.28.11
www.inclusion-asbl.be
Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale

Équipe de rédaction : Rita Barroso, Thomas Dabeux, Sandy Felaco, Jérémy Mercier, Catherine Oleffe, Mélanie Papia, Lionel Pons, Marie-Luce Verbist

Facile à lire : Catherine Oleffe

Coordination Numéro 1 : Thomas Dabeux | tda@inclusion-asbl.be | 02/247.28.11

Graphisme et mise en page : Vinciane Feron | Inform'Action asbl | www.informaction.be

Photos du portrait : Thomas Dabeux

Caricature : Dirk Vercampt | dirk.vercampt@gmail.com | www.studiocamp.be



 05 Trucs et astuces

 08 **Dossier Rentrée scolaire**



Une école pour tous ?



18 **Portrait**

Christian,
une vie
en autonomie



 20 Le choix des mots
Vers une terminologie de l'Inclusion

 24 **Culture**
Un été au rythme des festivals...



 28 **Fondation Portray**
Votre partenaire financier
en recherche active de qualité de vie



31

Centre de
documentation



33

Info sociales



34

Contacts



36

Agenda

 30 **Madras**
L'après-parents

Edito



La Belgique a changé son organisation.

Maintenant, certaines décisions sont prises séparément dans les 3 régions du pays.

Par exemple, dans le domaine de la santé, du handicap, des personnes âgées, des allocations familiales, ...

La Région Wallonne va créer une nouvelle Agence pour s'occuper de tout cela.

L'AWIPH va être transformée.

Notre association a pu donner son avis :

- les associations de personnes handicapées doivent être écoutées,
- il faut faire de l'inclusion,
- on ne peut pas supprimer des droits,
- il faut plus d'argent.

Nous restons attentifs.



« Rien sur nous, sans nous » : Vigilance !

La sixième réforme de l'État transfère aux Régions de nombreuses compétences en matière de santé, d'action sociale, de politique des aînés, d'allocations familiales. Ce transfert implique des modifications importantes des administrations et des centres de décision.

En Région Wallonne, l'Agence wallonne de la Santé, de la protection sociale, du handicap et des familles verra le jour le 1^{er} janvier 2016. Elle pèsera plus de 4,2 milliards d'euros et deviendra à ce titre la plus grosse administration wallonne. Elle sera l'outil de gestion de la santé mentale, de la politique des personnes âgées, de celle des personnes handicapées (exit l'AWIPH dans sa forme actuelle), des allocations familiales.

Notre association, avec d'autres associations, a été consultée lors des travaux de mise en place de cette organisation. Ce fut l'occasion de rappeler nos revendications :

- La participation d'Inclusion aux organes décisionnels et consultatifs. La convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées, signée par la Belgique et la Région Wallonne, oblige les gouvernements à associer étroitement les associations de personnes handicapées à l'adoption de toute décision sur les questions de handicap.
- Le développement de politiques inclusives plutôt que sectorielles. Les personnes handicapées sont autant concernées par la politique des aînés, que celles de la santé mentale ou des familles.
- La non régression des droits acquis et l'optimisation de la gestion des ressources financières disponibles.
- Une augmentation incontestable des moyens financiers alloués à la politique des personnes handicapées et surtout pour les personnes de grande dépendance.

Face à ces nombreux défis, nous restons vigilants. Également en Région Bruxelloise qui n'a pas encore entamé son processus d'adaptation par rapport à ses nouvelles compétences.

« Rien sur nous, sans nous », notre association porte et continuera à porter la voix des personnes handicapées mentales et de leur famille.

> **Thérèse Kempeneers-Foulon**
Directrice générale



- 14:00** Témoignage des fondatrices de FratriHa
- 14:30** Visionnage des films *Bro* et *Le dernier vendredi du mois*
- 15:15** Temps de rencontre
- 15:45** Atelier 1 : « Brainstorming sur les outils d'encadrement »
Ou Atelier 2 : « Présentation de différentes ASBL »
- 17:00** Projets de l'ASBL et questions/réponses

LE 10 OCTOBRE A 13H30
AV. ALBERT GIRAUD 24 - 1030 BRUXELLES



INSCRIPTIONS AVANT LE 05/10



<http://fratriha.wix.com/fratriha> - www.facebook.com/fratriha - fratriha@gmail.com

Intéressés par une publicité ?

Contactez notre service de communication afin de connaître les conditions et les tarifs pour une insertion publicitaire unique ou annuelle.

communication@inclusion-asbl.be



Un nouveau format pour cette année qui commence !

Après une pause estivale, nous revoici pour une nouvelle année qui commence et qui s'annonce, on l'espère, très belle. Le Numéro 1 que vous tenez entre vos mains sort tout juste des presses et est en tout cas annonciateur d'une année riche en événements.

Inclusion magazine, c'est :

Une nouvelle forme

Nous avons voulu donner à notre publication une meilleure lisibilité. Nous avons donc adapté notre format et augmenté considérablement la place du facile à lire.

Une structure entièrement repensée

Tous les trois mois, nous vous proposerons de découvrir un **dossier** central et un **portrait**. Le dossier traitera d'une thématique d'actualité et vous renverra à d'autres sources vous permettant d'approfondir cette thématique. Le portrait mettra en avant une personne déficiente intellectuelle ou une personne ayant accompli des actions remarquables dans le secteur du handicap.

Autour de ces grands axes, s'articuleront une série d'articles dédiés à des thématiques diverses : culture, santé, questions juridiques, sexualité, loisirs, etc. Des rubriques plus dynamiques viendront également agrémenter votre lecture.

Une présence renforcée sur internet et sur les réseaux sociaux

Si ce n'est déjà fait, découvrez notre site internet sur www.inclusion-asbl.be et suivez-nous sur facebook.

Votre avis nous intéresse

Parce que ce magazine, c'est avant tout le vôtre, n'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires et vos suggestions.

Parce que notre meilleur soutien c'est vous, parlez-en autour de vous !

Bonne lecture,

> L'équipe de rédaction



APPLICATIONS POUR SMARTPHONE

Nous avons testé pour vous quelques applications et nous vous proposons dans ce numéro une sélection des apps les plus utiles. À vous de les tester !



Jaccede

Jaccede est une application mobile permettant de connaître en un clin d'œil l'accessibilité d'un grand nombre de lieux dans plus de 20 pays.

Prix : Gratuit

Disponible sur l'app store et sur google play

Aussi disponible en ligne sur :

www.jaccede.com



La boîte à mots

La boîte à mots est une application permettant de formuler des phrases à votre place si vous éprouvez des difficultés à vous exprimer dans certaines circonstances. Les phrases peuvent être personnalisées et enregistrées.

Prix : 22 € (Version démo gratuite)

Disponible sur l'app store et sur google play



Le bon site

A la recherche d'un appareil (smartphone, tablette, téléphone) adapté ? consultez la sélection faites par Proximus, en collaboration avec l'asbl Passe-Muraille

<https://www.proximus.be/handicap>
puis Consultez notre sélection (.pdf)



APPAREILS ACCESSIBLES



Europe & Handicap

Europe & Handicap est une application qui présente de façon pragmatique l'incidence des décisions de l'Union Européenne sur le quotidien des personnes en situation de handicap. Cette application les incite à s'impliquer afin de peser sur les décisions prises à Bruxelles ou à Strasbourg.

Prix : Gratuit

Disponible sur l'app store et sur google play



Big Launcher

Big Launcher est une application qui permet de disposer de 6 grandes icônes pour simplifier l'interface de votre smartphone. Elle est destinée aux personnes présentant une déficience visuelle ou mentale.

Prix : 10€ (Version démo gratuite)

Disponible sur l'app store et sur google play



URBASTEP

L'application URBASTEP favorise l'inclusion sociale et culturelle de tous les citoyens dont les personnes en situation de handicap. Directement depuis l'écran d'accueil, vous pouvez choisir parmi des options telles que des événements, des restaurants, des hôtels, des transports, des services, mais aussi de bénéficier d'informations correctes, claires et précises quant à l'accessibilité particulière de ces lieux et tout cela afin de favoriser votre pleine autonomie.

URBASTEP c'est avant tout une application qui vous fera oublier vos soucis de déplacement et vous permettra de prendre du plaisir dans la découverte d'une ville comme Mons.

Pour cette première édition de URBASTEP, nous avons pris le pari de vous faire vivre la ferveur de Mons Capitale européenne de la Culture.

Prix : Gratuit

Disponible sur l'app store et sur google play

ACTIVITÉS SPORTIVES ET ARTISTIQUES

Handicirque

En collaboration avec l'école de cirque de Bruxelles, l'asbl Bazar propose des activités « handicirque » accessibles aux personnes déficientes intellectuelles. L'atelier qui sera mis en place met en avant le principe de mixité des participants.

L'intérêt de cette rencontre est de susciter de nouvelles formes d'expression qui tiennent compte de la singularité de chacun. L'esprit du projet est d'instaurer un partenariat : « Chacun a la même valeur, la même place ».

Cette troupe grandira ensemble dans le but de favoriser les échanges entre les participants avec, comme médium de cohésion sociale, les Arts du Cirque.

Responsable du projet : Charlotte Delvaux | Informations : 02/640.15.71 - info@ecbru.be



La Fédération Multisports Adaptés

La Fédération Multisports Adaptés fête cette année ses 15 ans d'existence. Dans ce cadre, deux journées sportives auront lieu au Complexe Sportif Andenne ARENA les 2 et 3 octobre 2015.

La première journée est ouverte de façon privilégiée aux cercles sportifs affiliés à la FéMA et aux institutions accueillant des personnes handicapées.

La deuxième journée est ouverte de façon privilégiée aux personnes handicapées seules ou accompagnées de leur famille.

Au programme : parcours psychomoteur et relaxation aquatiques, baptême de plongée, tyrolienne adaptée, parcours aérien, sports ballon coopératifs (bumball, Poull Ball), attelage adapté, animations,... Bienvenue à tous !

Infos pratiques

La participation est entièrement gratuite mais l'inscription est obligatoire. Celle-ci peut se faire par téléphone, mail, ou directement en ligne à partir du site web de la FéMA :

<http://www.sportadapte.be/news/15-ans-de-la-fema/>

VOUS AVEZ UN BON TRUC ?

Vous voulez partager un bon truc avec les autres membres ? Faites-nous parvenir vos suggestions à l'adresse communication@inclusion-asbl.be



Une école pour tous ?



En Wallonie et à Bruxelles, les enfants en situation de handicap mental vont à l'école spécialisée.

Certains enfants sont intégrés dans une école ordinaire.

Avec leurs parents, ils doivent faire beaucoup d'efforts pour s'adapter et réussir.

Tous les enfants n'ont pas cette possibilité.

Par exemple, les enfants qui ont une déficience intellectuelle modérée ou sévère (de type 2).

Toutes les écoles n'acceptent pas l'intégration.

Parce qu'elles ont peur ou parce qu'elles n'y croient pas.

Des services d'accompagnement aident à l'intégration, mais ce n'est pas suffisant.

Et si on faisait autrement ?

Et si l'école s'adaptait pour accueillir tout le monde ?

Ce serait bien pour tout le monde.

Chaque élève a des besoins particuliers, même sans handicap.

C'est ça, l'école inclusive.

En Flandres, une toute nouvelle loi oblige les écoles à devenir inclusives.



Pour débiter cette année académique, le dossier de ce numéro sera consacré à l'inclusion scolaire. Actuellement, dans le domaine de l'éducation, nous assistons à une évolution de l'intégration vers l'inclusion. Que l'on soit d'emblée séduit ou plutôt réticent, force est de constater que ce paradigme suscite le débat. Contrairement à certains pays européens, la Belgique a en effet choisi, au tournant des années 70, d'opter pour un système d'enseignement spécialisé, avec progressivement des ouvertures vers l'intégration dans l'enseignement ordinaire. Ce système montre aujourd'hui ses limites, notamment en termes d'inclusion de la personne en situation de handicap au sein de la société. Notre association qui, par son changement de nom, se positionne en faveur de l'inclusion, est bien consciente de la diversité des besoins et milite aussi pour la liberté de choix des parents d'orienter leur enfant vers le système qui lui convient le mieux. Mais pour cela, le choix doit être réel et l'enseignement ordinaire doit être rendu accessible à tous.

De l'enseignement spécialisé à la véritable inclusion scolaire, il y a un pas qui n'est pas encore franchi même si les initiatives allant dans ce sens se multiplient. L'intégration scolaire qui se pratique actuellement est une première étape. L'inclusion va nécessiter un changement de point de vue et l'école devra être pensée dès le départ pour tous : chaque élève a en fait des besoins spécifiques ! Alors, l'inclusion est-elle un rêve en passe de se réaliser ? État des lieux.

En fédération Wallonie-Bruxelles

En fédération Wallonie-Bruxelles, l'intégration scolaire (notez que le texte légal ne parle pas encore d'inclusion mais bien d'intégration) est organisée par le décret du 05/02/2009 qui fixe les différentes modalités d'intégration au sein des établissements d'enseignement ordinaire. Ce décret fait suite à celui de 2004 et est la réponse donnée par la fédération Wallonie-Bruxelles à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Quatre « formules » différentes d'intégration sont envisageables, en partenariat avec un établissement d'enseignement spécialisé. Pour les enfants à besoins spécifiques inscrit directement dans l'ordinaire, « hors décret », on parle d'intégration sauvage. Si le terme a de quoi faire peur, il recouvre néanmoins une réalité différente. Cela signifie que la direction de l'école a accepté de mettre en place, en accord avec son équipe pédagogique, un accompagnement spécifique pour permettre à l'élève d'intégrer son établissement car oui, on peut le regretter, la direction de l'école a à cet égard un pouvoir

discrétionnaire. Légalement, une école ne peut refuser une inscription mais dans la pratique, quel parent voudra inscrire son enfant dans une école où une inscription aurait été arrachée de force ? Dans une telle situation, le projet d'intégration semble d'emblée pour le moins compromis.

INCLUSION ET INTÉGRATION

L'intégration scolaire consiste à permettre à l'enfant en situation de handicap de fréquenter l'école ordinaire. Considéré comme un élève différent, il s'agit alors de le rendre capable de suivre un cursus normalisé.

L'inclusion scolaire relève d'une philosophie différente. Elle consiste à rendre l'école capable d'accueillir tout élève, quel que soit son handicap, sa différence ou ses difficultés. Elle part du principe que tout enfant a droit à l'école ordinaire.



Inscrire un enfant à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire relève donc souvent pour les parents du parcours du combattant. D'autant plus que la mise en place d'un projet d'intégration nécessite l'aval de quatre acteurs : le centre PMS et la direction de chaque établissement en partenariat.

Qui sont les élèves en intégration ?

La grande majorité des élèves en intégration relèvent généralement des types 1,3 et 8. Les enfants avec une déficience intellectuelle, de type 2, représentent une infime proportion, avec moins de 1% d'intégration. Sur les quelques 2000 élèves en intégration officielle, autant dire tout de suite que ces enfants se comptent sur les doigts de la main. Pourtant, l'expérience montre qu'ils trouvent aussi leur place dans l'enseignement ordinaire (lire le témoignage des parents de Lena en page 16).

Actuellement, ce sont surtout les intégrations en crèche et dans l'enseignement maternel qui sont majoritaires. Les intégrations en primaire, et a fortiori en secondaire, restent encore très marginales.



2000
élèves en intégration

6000
enfants non scolarisés en FWB

4 périodes par semaine données
par un binôme enseignement
ordinaire/spécialisé

Quid de l'enseignement spécialisé ?

Pour Jean-Pierre Coenen, président de la ligue des droits de l'enfant, l'enseignement spécialisé a fait son temps. Il avait sa raison d'être dans les années 70 lorsque les enfants fréquentaient l'enseignement ordinaire et qu'ils étaient relégués dans le fond de la classe. Mais la société a depuis évolué et à partir du moment où une société est plus inclusive, il est normal que les enfants grandissent avec les autres enfants de leur quartier.

« L'Inclusion, c'est inclure tous les élèves et pas seulement une seule personne », nous dit Jean-Pierre Coenen.

L'école est là
pour former des citoyens
et éduquer les enfants
à la différence.

L'école inclusive est une école qui doit s'adresser à chaque élève et cela implique de penser différemment. « L'école, ce n'est pas juste une matière, c'est avant tout un milieu social qui permet de s'insérer dans la vie de son quartier, de participer à des événements avec ses compagnons de classe » Quand des enfants en difficultés restent entre eux, il n'y a pas cette émulation que l'on retrouve lorsque les enfants différents se côtoient.

L'intégration, un projet pour tous ?

L'intégration est-elle l'apanage de certains ou est-elle accessible à tous ? Jean-Pierre Coenen connaît bien la problématique: « *Ceux qui ont les codes de l'école ont plus facile à trouver les interlocuteurs pour une intégration. Une famille précarisée qui ne possède pas la langue ou les codes ne sait pas comment présenter, « vendre » son enfant à l'école, car c'est aussi de cela qu'il s'agit.* »

Par ailleurs, dans l'état actuel des choses, l'intégration reste un projet relativement élitiste. Un enfant dans l'enseignement ordinaire ne bénéficie pas du même encadrement que dans le spécialisé en ce qui concerne la logopédie, la kinésithérapie, etc. Ce suivi devra donc être pris en charge en dehors des périodes scolaires et le plus souvent à la charge des parents. Cela demande du temps et des ressources financières plus importantes que les familles au statut socio-économique plus faible ne possèdent pas toujours.

C'est pour cette raison que nous défendons une liberté de choix qui soit réelle, dans la mesure où ces contraintes sont intégrées dans le projet d'inclusion et ne sont plus une source indirecte d'exclusion de l'enfant.

Le problème, quand un enfant en situation de handicap arrive dans l'enseignement ordinaire, c'est que l'on voit souvent uniquement un handicap. On voit une difficulté, on ne voit pas une personne. Pourtant, ce n'est pas un handicap que l'on intègre, c'est une difficulté d'apprentissage. Or, c'est exactement ça le boulot du prof. Excepté quelques élèves très doués, il n'a que ça dans sa classe, des difficultés d'apprentissage, qu'elles soient légères, profondes, passagères ou permanentes.

Être bien entouré, la clef d'un projet réussi

« *Beaucoup de parents ne savaient même pas que nous existions* » nous dit d'emblée Isabelle de Ranter, directrice du service d'accompagnement le Saphir. « *Si nous avions su* », regrettent certains parents. Le service accompagne en effet des enfants dans le cadre, entre autres, de l'intégration scolaire. Ici, comme dans beaucoup d'autres services, le travail ne manque pas. Subsidé pour suivre une vingtaine d'enfants, le service accompagne pourtant actuellement 40 enfants dans différents projets d'intégration.

Ces projets commencent en général à la crèche et si l'expérience est positive, ils se poursuivront en maternelle, voire en primaire.

Comment cela fonctionne-t-il concrètement ? Le service travaille à la demande des parents mais il oriente ceux-ci sur les différentes possibilités existantes. L'accompagnement ne se fait pas uniquement pour les élèves en intégration dans l'ordinaire mais aussi pour ceux qui fréquentent le spécialisé. Le service joue le rôle d'intermédiaire entre la famille et les établissements scolaires : « *Nous faisons le lien avec les écoles car elles n'ont pas l'occasion d'aller au domicile de l'enfant pour voir comment cela se passe. Par ailleurs, les parents peuvent parfois être démunis face aux outils développés à l'école pour leur enfant* ». Le service est donc là pour les aider et assure le relais et joue le rôle de « personne ressource » entre les différents acteurs impliqués (parents, écoles, PMS, logopèdes, ...)

Les différents types d'enseignement

Types d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire	S'adressent aux élèves présentant
1		x	x	un retard mental léger
2	x	x	x	un retard mental léger modéré ou sévère
3	x	x	x	des troubles du comportement
4	x	x	x	des déficiences physiques
5	x	x	x	des maladies ou sont convalescents
6	x	x	x	des déficiences visuelles
7	x	x	x	des déficiences auditives
8		x		des troubles des apprentissages



Et en Flandres ?

On dit souvent que l'herbe est plus verte ailleurs. Chez nos voisins du nord, il semble en tout cas que le nouveau décret, le M-decreet, en application depuis ce 1^{er} septembre 2015, impulse déjà une dynamique très positive en matière d'inclusion.

Que prévoit-il ?

- L'ordinaire est la règle, le spécialisé l'exception
- Droit à des aménagements raisonnables
- Droit de s'inscrire dans une école ordinaire
- Nouveaux types d'enseignement :
 - « basisaanbod » ► Les enfants du type 1 et 8 pour lesquels un aménagement raisonnable n'est pas envisageable dans l'ordinaire sont dirigés vers ce nouveau type. Une évaluation a lieu au bout des deux premières années afin de déterminer si l'élève rejoint l'enseignement ordinaire ou si il reste dans le spécialisé.
 - Type 9 ► Ce type d'enseignement s'adresse aux enfants autistes ne présentant pas de déficience intellectuelle.
- Nouvelles conditions d'accès à l'enseignement spécialisé.
 - L'inscription n'est possible qu'avec l'aval du CLB (PMS)
 - Le diagnostic médical ne joue plus un rôle central dans l'orientation de l'élève mais bien plutôt ses besoins scolaires et ses besoins de soutien.
- Meilleur soutien dans l'enseignement ordinaire grâce à un échange d'expertise avec le spécialisé.

En savoir plus sur le M-decreet : <https://www.klasse.be/thema/m-decreet/>

L'enfant est suivi en général deux fois par mois mais le gros du travail, insiste Isabelle de Ranter, est la mise en place du projet d'intégration scolaire. Il faut trouver des écoles partenaires disposées à mettre en place ces projets et ce n'est pas évident. Certaines écoles le font très bien mais elles ne peuvent pas accueillir tous les enfants et supporter à elles seules toutes les demandes.

L'intégration, les obstacles à éviter ?

Beaucoup de directions et de professeurs ont des *a priori* et pensent que les (in-)capacités d'un enfant sont liées à son type de handicap : « Dans certains cas, des écoles stoppent un projet après les maternelles alors que l'enfant a les prérequis et pourrait continuer son parcours.

Ces enfants passent alors de l'enseignement ordinaire au type 2, d'office, pour les enfants avec une trisomie, par exemple ». On voit ici que le diagnostic médical tend encore trop souvent à prévaloir sur les compétences réelles des élèves. En Flandres, le *m-decreet* tend d'ailleurs à corriger cela (voir encadré).

Mais de manière générale, nous dit Isabelle de Ranter : « *les expériences négatives sont rares* » et se révèlent être très positives lorsque le projet est adapté et les objectifs bien compris par la direction et les enseignants. L'objectif d'une intégration n'est par exemple pas que l'enfant atteigne forcément le niveau de sa classe. Pour certains enfants, cela n'est d'ailleurs pas possible et dans

certains cas, l'expérience d'intégration échoue car cette dimension n'a pas assez été prise en compte : « *Il y a quelque temps, nous avons dû mettre fin à une intégration car l'institutrice insistait pour que l'enfant fasse les mêmes exercices que les autres alors qu'il n'avait pas acquis les mêmes compétences. L'enfant était dépassé par la matière et cela a eu un impact sur son comportement. Résultat : l'école a trouvé que l'intégration ne fonctionnait pas et le projet n'a pas été poursuivi* ». Parfois, même si les instituteurs sont d'accord de monter un projet d'intégration, l'intégration n'est jamais mise en place car leur direction fait obstacle. « *Et il est difficile pour un instituteur de se mettre en opposition avec sa direction* » et « *dans l'enseignement spécialisé* », regrette Isabelle de Ranter, « *ils ne sont pas toujours convaincus du projet* ».

Tous les enfants sont-ils intégrables ?

Lorsque l'on pose la question aux professionnels, même à ceux qui défendent avec le plus de ferveur l'inclusion scolaire, on ressent quelque peu le malaise. Tous les enfants sont-ils intégrables ? Oui, vous répondront certains. Mais on imagine aisément la difficulté pour certains enfants d'évoluer en milieu ordinaire, notamment lorsque leur autonomie est très réduite.

Tendre vers l'inclusion

A l'heure actuelle, nous souhaitons que les personnes en situation de handicap vivent avec nous et cela dès leur plus jeune âge. Il n'y a donc pas de raison que la scolarité ne soit pas concernée par l'inclusion. L'enfant déficient intellectuel est avant tout un écolier comme les autres. Avec l'inclusion, contrairement à l'intégration, c'est l'école qui s'adapte à l'enfant. Si tous les enfants ne sont pas intégrables, tous doivent être inclus. C'est un changement fondamental dans la façon de concevoir les choses. Quel parent n'en a pas rêvé !

Le défi : transformer l'école ordinaire

Tout changement induit inévitablement son lot de questionnements, d'incertitudes et d'oppositions. La notion d'inclusion fait partie de ces concepts qui font naître un nouveau débat, passionné et passionnant, autour de la question scolaire. Mais le concept d'inclusion, pour opérationnel, doit être vu comme un idéal à atteindre plutôt qu'un impératif à réaliser sous peine d'être vécu comme une contrainte. Mais il nous semble qu'il nous permet néanmoins de repenser les valeurs fondamentales qui sont à la base de notre système scolaire actuel, dont les méthodes sont plus que certainement dépassées et que nous appelons à changer pour permettre la participation de tous.

►► THOMAS DABEUX,

Service études et analyses. Inclusion asbl

Vidéo à voir sur le même sujet

La conception universelle de l'apprentissage CUA



www.youtube.com/watch?v=mMEcV-OTzPs

Le 27 septembre, on refait l'École !

Le dimanche 27 septembre après-midi, Tout Autre Chose (avec la FEF, le CEF et la Plateforme contre l'échec scolaire) lance une vaste dynamique participative pour revendiquer, imaginer et faire advenir un système éducatif radicalement différent de l'actuel. Infos et inscription : www.toutautrechose.be



Témoignage

LENA, 10 ANS, FAIT SA RENTRÉE EN 5^{ÈME} PRIMAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

Parents d'une petite fille porteuse d'une trisomie 21, cette famille a fait le choix de l'enseignement ordinaire dès la maternelle. Quand on leur demande pourquoi ils ont fait ce choix, ils se lancent un regard complice et, sans hésiter, répondent que c'était une évidence : « *Les personnes en situation de handicap font partie intégrante de la société et il est normal qu'elles fassent aussi partie de l'école* ». Pour eux, il est clair que leur fille a sa place dans une classe ordinaire, avec les autres enfants, même si cela demande des aménagements.

Après avoir visité plusieurs écoles, ils ont trouvé un établissement où inscrire leur fille dans une classe ordinaire. Mais ce n'était pas joué d'avance car les directions et les PMS sont encore trop souvent réticents à suivre ce genre de projet. « Est-ce vraiment réaliste ? », « Vous êtes des parents exigeants quand même ! », voilà le genre de remarques auxquelles ils ont été confrontés, « comme si, en tant que parents, nous ne cherchions pas d'abord le bien-être de notre enfant ».

Être bien accompagné

D'abord en intégration « sauvage », ses parents et la direction de l'ordinaire ont ensuite fait le choix d'une intégration officielle à partir de la 3^{ème} primaire, en suivant les modalités du décret intégration. Ce décret prévoit la mise en place d'un partenariat avec une école d'enseignement spécialisé. Avant ce partenariat, Lena était uniquement suivie par un service d'accompagnement deux fois par mois.

Depuis la mise en place du partenariat, les cours au sein de la classe ordinaire sont assurés par deux institutrices à raison de 4 périodes par semaine (4x45min). Une des deux institutrices est issue de l'enseignement spécialisé

et se déplace dans l'école ordinaire. Cette collaboration permet d'apporter un meilleur encadrement au sein de la classe et d'avoir une aide supplémentaire. Le reste de la semaine les cours se déroulent avec l'institutrice de l'ordinaire qui porte le projet avec enthousiasme. Même si la formule semble bien fonctionner et le service d'accompagnement continue à soutenir le projet, « Le binôme durant 4 périodes par semaine, ce n'est pas grand-chose » fait remarquer la maman de Lena « mais c'est le maximum prévu actuellement par le décret ».

Travailler autrement

« On ne peut pas mettre les enfants dans l'ordinaire et faire comme si il n'y avait pas de problèmes. Ce sont quand même des enfants avec un handicap. Il faut s'adapter. L'environnement doit s'adapter. Ce n'est pas automatique », souligne son père mais « pour avancer - socialement et par rapport aux apprentissages - », ajoute-t-il, « nous croyons qu'on bénéficie certainement plus en étant inclus qu'en bénéficiant d'une prise en charge spécifique ».

L'inclusion sociale
de l'enfant
n'est vraiment pas
un problème.
Le problème vient plutôt
de l'organisation
de l'enseignement

Pour la famille et pour l'équipe pédagogique, un projet d'inclusion demande aussi de la flexibilité et un investissement supplémentaire : « Il faut des profs motivés, créatifs et prêts à réfléchir à leur méthode d'enseignement avec, par exemple, des objectifs différenciés dans la même classe ». Car l'inclusion c'est pouvoir jongler, au sein d'une même classe, avec des objectifs différenciés tout en abordant des thématiques identiques. Certains parents pensent que « c'est bien qu'elle arrive à suivre » mais ce n'est pas tout à fait le cas, rétorque son père : « Elle n'a évidemment pas le même niveau que les en-

fants de son âge mais elle participe aux travaux et nous voulons voir jusqu'où on peut l'amener. Cette inclusion la tire vers le haut ».

Pour qu'une inclusion se passe bien, il faut aussi que les différents intervenants travaillent ensemble. Certains n'en ont pas l'habitude.

Oser et essayer

La question de l'intégration scolaire ne se pose pas systématiquement. Sans doute plus aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Pour nombre de parents et professionnels, inscrire un enfant avec besoins spécifiques dans une filière spécialisée reste encore la norme, mais le nombre de parents qui désirent un parcours en intégration augmente. Pour la maman de Lena, il faut oser franchir le pas malgré des discours de certains responsables d'établissements qui peuvent parfois décourager les parents. Leur fille est très contente d'aller à l'école et ne se sent pas dévalorisée par rapport aux autres : « La différence est devenue la normalité et n'est plus vécue comme un échec ». Et ses copains d'école voient ça de la même façon.

Perspectives

Au terme de chaque année, le projet est réévalué afin de voir s'il sera reconduit pour l'année ou le cycle scolaire suivant. Lena, maintenant en fin de 4^{ème} année, fait un parcours « sans faute » et terminera sans aucun doute ses primaires dans le même établissement. Mais l'inquiétude de ses parents est plus palpable lorsqu'on leur demande s'ils sont déjà des perspectives sur le plus long terme. « Pas du tout », répondent-ils. L'école de leur fille n'organise pas l'enseignement secondaire et sans le CEB, elle n'aura pas accès au parcours commun, regrettent ses parents. Ils n'ont autour d'eux aucun exemple d'enfants relevant du type 2 en inclusion dans le secondaire ordinaire. « On ne connaît personne qui a fait cette expérience. Nous connaissons des familles avec des enfants plus jeunes mais Lena est la plus grande du groupe, c'est donc l'incertitude pour la suite ». Les projets relèvent en effet le plus souvent du type 1 et du type 8. Ils veulent continuer à permettre à leur fille de développer au mieux ses capacités, avec les autres enfants de son âge. L'appel est donc lancé aux directeurs d'établissements ordinaires !





Christian, une vie en autonomie



Christian est un amoureux de la nature.

Il est volontaire au cercle des naturalistes de Belgique.

Chaque mardi, il travaille avec Philippe en pleine nature, sur le site de la Verdinie à Manage.

Philippe et Christian font un jardin et un potager qui respectent la nature.

Christian enlève les ronces et les herbes indésirées.

Il peut gérer lui-même son travail.

Il aime quand on voit la différence après son passage.

Il apprend les noms des plantes et comment faire pour les cultiver.

Il a même commencé un petit potager dans son jardin à lui.

Ce travail apporte un moment de calme à Christian.

Christian n'est pas bavard.

Mais il est souriant et fier de son travail.

Christian nous parle aussi de sa maison.

Il vit avec sa compagne.

La vie en autonomie n'est pas toujours facile.

Ils se partagent les tâches.

Une éducatrice vient les aider une fois par semaine.

Il fait aussi des cours de dessin, du djembé, des promenades et des activités en centre de jour.

C'est au cercle des naturalistes de Belgique, à la section de la Verdinie, que Christian nous a donné rendez-vous. Comme chaque mardi, il travaille comme volontaire pour un projet de permaculture, aux côtés de Philippe, le propriétaire des lieux. Assurément amoureux de la nature, Philippe sait transmettre sa passion et son enthousiasme à ceux qui l'entourent. Philippe est bavard, Christian l'est moins mais il y a entre eux cette alchimie des duos qui fonctionnent. Portrait.

« Vous êtes arrivés à destination », indique notre GPS. Il est 10h30 et une pluie fine tombe sur Bois d'Haine. Au numéro 3 de la rue Basse, là où Christian nous a donné rendez-vous, seule une petite pancarte laisse deviner que nous sommes au bon endroit. Le sentier de terre bordé d'arbres qui remonte vers le site ne laisse encore rien entrevoir. Nous suivons lentement le chemin en nous faufilant entre les branches basses des arbres et nous arrivons dans le repère de Philippe, où Christian nous attend, abrité dans la grange, en attendant que l'averse se calme. Le site de la Verdinie est magnifique et s'étend sur plus d'1 Ha. C'est ici que Christian a commencé il y a quelques mois une activité de volontariat. Le lieu est paisible et apporte à Christian un moment de calme où il peut travailler en gérant lui-même les tâches que Philippe lui confie. « *Christian aime les travaux de force. Il aime quand on voit la différence* », nous dit Philippe. Alors Christian nettoie le site de ses ronces et de ses « *mauvaises herbes* », ou plutôt de ses herbes « *indésirées* » insiste Philippe, en bon naturaliste, pour laisser place à d'autres espèces. En nous promenant sur le site, on remarque ici ou là des monticules de ronces en décomposition à côté de petites parcelles fraîchement défrichées. « *Ici aussi, c'est Christian qui a tout nettoyé* », nous indique-t-il. Christian, souriant et fier de son travail, acquiesce.

Nous traversons le site en passant par la marre et le potager. Sur le chemin, des mixtures macèrent en attendant de retourner à la Terre. Thé de consoude, Mulsh et autres curiosités aux noms imprononçables. Les terminologies

presque barbares des espèces s'enchainent et Philippe demande, complice, à Christian, s'il se rappelle du nom de telle ou telle variété. Et Christian de se souvenir, parfois. Il est presque 11h30 et Philippe nous invite à profiter d'une éclaircie passagère pour installer sa terrasse de fortune, faisant chauffer le café sur un petit réchaud d'appoint. Le soleil qui nous réchauffe aide les langues à se délier. Christian nous parle de sa maison où il vit avec sa compagne et une amie.

À la maison, nous dit-il, ils se partagent les tâches ménagères et une fois par semaine environ, une éducatrice vient voir comment les choses se passent. La vie en autonomie n'est pas toujours facile car elle demande de prendre beaucoup de choses en considération mais avec une bonne organisation, Christian et sa petite amie semblent mener tranquillement leur barque. Leur éducatrice s'occupe des courses et vient de temps en temps cuisiner à la maison.

Son activité avec Philippe lui apporte un savoir-faire et des idées qu'il ne manque pas d'exporter chez lui. Il a d'ailleurs commencé à faire son petit potager dans son jardin, pour son plaisir à lui mais aussi pour celui de sa compagne.

Quand nous arrivons chez lui, c'est le trousseau de clefs à la main qu'il nous fait faire le tour du propriétaire. De tous côtés, des semences sortent de terre. Dans de petits pots ci et là, des jardinières ou dans le grand potager dont il nous détaille joyeusement chaque variété. Choux, jacinthe, potirons, fleurs bleues, Christian aussi, est un amoureux de la nature et son sourire lorsqu'il nous montre ses réalisations témoigne de son épanouissement dans ce projet de vie plus autonome.

Entre son activité de volontariat chez Philippe, son cours de dessin en soirée, le djembé et son travail au centre de jour, les journées de Christian sont bien remplies. Alors le week-end, avec son amie, pour se détendre, ils aiment se promener à deux au bord du canal, à quelques pas de là, regarder les pêcheurs pêcher et voir les bateaux glisser, lentement, sous leurs yeux.

» THOMAS DABEUX,
Service études et analyses. Inclusion asbl



Vers une terminologie de l'inclusion...

« Pour dépasser les clivages, permettre à une complicité de s'établir et à une histoire en commun de s'écrire, notre société a besoin de mots et de concepts partagés, inclusifs, en cohérence avec le droit de tous au patrimoine social, sans toutefois gommer la diversité et la spécificité des situations »

(Charles Gardou, La société inclusive, parlons-en ! Érès 2012)



Depuis le 1er janvier, notre association a changé de nom.

Elle s'appelle maintenant INCLUSION.

Que veut dire ce mot ?

C'est un mot anglais.

Faire de l'inclusion, c'est transformer la société pour que tout le monde puisse y vivre.

Tout le monde a les mêmes droits.

C'est le contraire de l'exclusion.

On veut rendre les services ordinaires accessibles à tous.

Par exemple, l'école, le logement, le travail, ...

Bien sûr, chacun doit recevoir l'aide dont il a besoin pour pouvoir vivre tous ensemble.

Notre association a changé de nom cette année. « Inclusion », voilà comment elle s'appelle désormais. Et depuis quelques mois, on entend beaucoup ce mot, on communique énormément sur ce concept. Il s'impose comme une évidence mais quand on en discute entre collègues, chacun y va de sa définition, utilise différents termes, expressions, divers concepts pour tenter de le définir. Le mot inspire ! Comment pourrait-on définir l'inclusion ? Ou tout du moins, peut-on s'entendre sur une terminologie commune, sur des concepts clefs, des mots nous permettant d'en parler ?

Dans le dictionnaire...

Le dictionnaire n'est d'aucun secours pour définir l'inclusion. Dans le Larousse, l'inclusion est une substance intracellulaire anormale (biologie), une relation binaire entre ensembles (mathématiques), une matière indésirable dans un alliage (métallurgie), un corps étranger dans un cristal (minéralogie), une dent contenue dans le maxillaire (odontologie).

Ces différentes acceptions sont en lien avec l'étymologie latine du mot *inclusio*, qui signifie emprisonnement.

Rien à voir avec notre schmilblick ! Ce terme d'« inclusion » est peu utilisé en français pour désigner un processus concernant des personnes. Par contre, il est courant en langue anglaise, souvent associé à l'expression « éducation inclusive ».

L'inclusion (sociale) a des origines anglo-saxonnes.

Par une pirouette, on pourrait tenter de définir l'inclusion par rapport à son contraire, l'« exclusion », qui est « l'action de rejeter quelqu'un d'un groupe, d'une organisation ». Mais c'est assez pauvre comme définition et cela prête à confusion avec un autre terme utilisé en français : l'« intégration ».

Dans la littérature spécialisée...

On peut alors tenter de cerner les contours de l'inclusion dans ce qui la distingue précisément de l'« intégration ». Pour cela, il faut se plonger dans la littérature spécialisée et dans l'histoire.

Ces deux termes procèdent de deux conceptions

différentes du handicap et de la santé qui se sont succédées historiquement. L'intégration est en lien avec le modèle médical du handicap tandis que l'inclusion procède du modèle social, élaboré plus récemment.

Les classifications internationales du handicap de l'O.N.U. traduisent cette évolution conceptuelle. La C.I.H. (Classification internationale des déficiences, incapacités, handicaps), publiée en 1980 avait été élaborée par un médecin rhumatologue, épidémiologiste, Philippe Wood. Vingt ans plus tard, l'O.N.U. a confié sa révision à un groupe international pluridisciplinaire comprenant des personnes en situation de handicap et en 2001, la C.I.F. (Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la santé) était adoptée.

A travers la C.I.F., l'O.N.U. reconnaît le rôle des facteurs sociaux dans la production du handicap qui n'est plus seulement lié à une pathologie individuelle.

En 2006, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées vient entériner ce modèle social en définissant ainsi les personnes en situation de handicap :

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (article premier).



Ce petit détour historique sur la notion de handicap permet de mieux cerner les différences fondamentales entre intégration et inclusion. L'une qui porte le regard sur la personne et sa maladie, ses besoins spécifiques et l'autre sur la société, ses obstacles.

Ce sont également deux conceptions différentes de la participation sociale. L'une qui cherche à (ré)adapter la personne, rétablir ou compenser des fonctions défailtantes qu'elles soient physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles pour l'intégrer dans la société à travers des structures spécialisées. L'autre qui cherche prioritairement à transformer la société, lever les barrières qui font obstacle à l'accessibilité pour tous aux structures ordinaires d'enseignement, de santé, d'emploi et de services sociaux, selon un principe d'égalité de droit. Les services spécialisés sont ici redéployés pour accompagner et soutenir les personnes tout comme les services ordinaires dans ce processus. Un article de Henri-Jacques Sticker intitulé « *Désécialisation du spécialisé et spécialisation de l'ordinaire* » est très intéressant à lire à ce sujet. L'inclusion s'inscrit donc dans un mouvement historique qui tend à accroître la participation sociale.

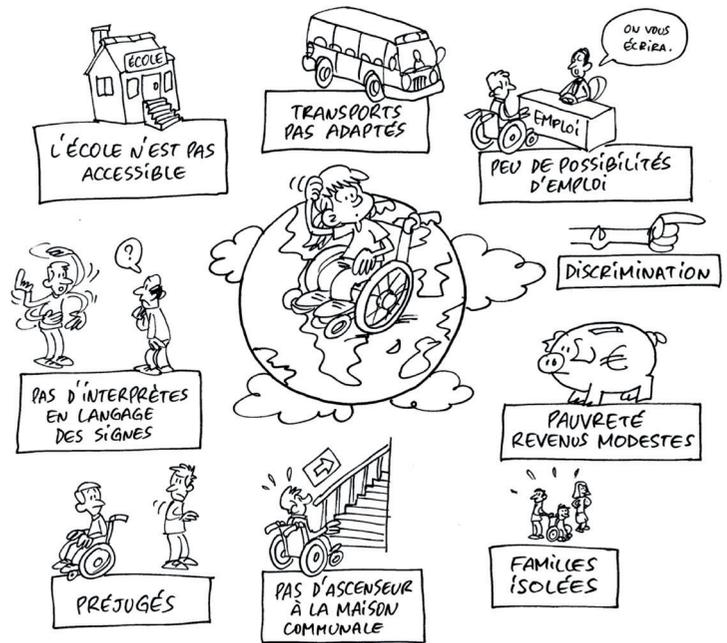
Aux Nations Unies et en Belgique...

Trois concepts clefs sont définis dans la Convention des Nations Unies pour rendre les Etats qui la ratifient plus inclusifs :

AMÉNAGEMENT RAISONNABLE

« Les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes handicapées la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ;

L'INCLUSION



LE MODÈLE SOCIAL DU HANDICAP :
LA SOCIÉTÉ EST LE PROBLÈME.

CONCEPTION UNIVERSELLE

La conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.

DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE HANDICAP

Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres. La discrimination fondée sur le handicap comprend toutes les formes de discrimination, y compris le refus d'aménagement raisonnable (article 2)

L'INTÉGRATION



LE MODÈLE MÉDICAL :
LA PERSONNE HANDICAPÉE EST LE PROBLÈME.

Cette convention, signée par la Belgique en 2009, ne donne aucune définition de l'inclusion. Une définition officielle existe, c'est celle du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée, voté par la C.O.C.O.F. le 17 janvier 2014

L'inclusion est donc un concept récent à l'échelle historique. C'est un anglicisme qui n'a pas encore de définition officielle dans les dictionnaires francophones. C'est un mot en chantier comme le processus de participation sociale auquel il fait référence. Un processus qui n'a rien à voir avec celui de l'« intégration », nous l'avons vu. L'inclusion est un idéal vers lequel tendre, à nous de le concrétiser et d'abord dans nos têtes, en nous appropriant ses mots, sa terminologie, comme on apprend une nouvelle langue.

INCLUSION

« la participation de la personne handicapée dans toutes les dimensions de la vie sociale et quotidienne, avec la même liberté de choix que les autres personnes, en prenant des mesures efficaces et appropriées pour garantir la pleine jouissance de ce droit ainsi que sa pleine insertion et participation à la société »

Le décret du 6 avril 1995

En Région Wallonne, un décret précurseur qui porte mal son nom.

Le décret relatif à l'intégration des personnes handicapées du 6 avril 1995 du Ministre Willy Taminiaux (qui a créé l'AWIPH) aurait dû s'appeler, rétrospectivement, le décret relatif à « l'inclusion » des personnes. Son contenu repose en effet sur des principes clairement inclusifs. Mais à cette époque, selon Thérèse Kempenneers-Foulon, ce mot d'origine anglo-saxonne ne plaisait pas en région francophone.

> **Pour en savoir plus** : retrouvez toute la bibliographie sur ce sujet sur notre site internet.

» LIONEL PONS, collaborateur
Éducation Permanente, Inclusion asbl



Un été au rythme des festivals...

La musique, un plaisir partagé
à la portée de tous ?



L'été, il y a beaucoup de festivals de musique.

Un festival de musique rassemble plusieurs concerts au même endroit.

Parfois, on peut même dormir sur place.

Certains festivals proposent des aides et des adaptations pour les personnes en situation de handicap.

Par exemple,

- Le Ronquières festival
- Les Rock voor Specials à Evergem
- L'Unisound BW festival à Court-Saint-Etienne

Deux groupes de jeunes de notre association y ont participé.

Ils ont apprécié :

- La signalétique par pictogrammes
- Les équipes d'accueil et de contact
- Les paiements par jetons de couleurs
- Les activités adaptées
- Les menus sous forme de photos, ...

Le site internet www.access-i.be donne une liste d'événements accessibles.

Il est toujours conseillé de contacter les organisateurs.

Si pour beaucoup d'entre nous, l'été évoque des plaisirs gourmands, d'évasion et de détente, c'est aussi une période chère au cœur des mélomanes. Certains y voient d'ailleurs le moment de débiter un véritable « marathon des festivals ». En Belgique, il en existe pour tous les genres, tous les goûts et toutes les bourses : Musique Electro, Reggae, Métal, Rock ou Chanson Française... Les possibilités sont donc nombreuses : La Semo, Esperanzah, les Ardentes, les Francofolies de Spa, Brussel Summer festival, Couleur café... Alliant « art scénique » et musique, les festivals, véritables « bouillons de culture », offrent une impressionnante concentration d'activités et de concerts.

Pour en profiter pleinement, ces moments festifs exigent des festivaliers une certaine autonomie, voire un « sens de la débrouille » car ceux-ci doivent gérer tout ce qui incombe à leur participation (transports, déplacements sur le site, repères spatio-temporels, manipulation de l'argent, gestion de l'alimentation...).

Heureusement, certains festivals développent une attention particulière pour rendre ces moments de plaisir accessibles aux personnes ayant des difficultés dans ces domaines d'autonomie.

Une bonne communication pour une véritable mobilisation

S'il existe une multitude de festivals, leur accessibilité est variable. Avant l'achat des tickets d'entrée, il est donc conseillé de s'informer sur les aménagements prévus.

Où trouver l'information ?

Le site Internet de l'asbl Access-i (www.access-i.be) recense toute une série d'événements culturels, festifs et sportifs ayant développé des aménagements pour augmenter leur accessibilité. Un moteur de recherche permet trouver un événement en fonction de la région, de la date et du handicap. Cette ASBL a, en outre, développé le label Access-i, basé sur différents critères d'accessibilité et visant à identifier les aménagements développés dans le cadre, entre autre, de manifestations culturelles.

Cependant, au vu de la quantité d'événements organisés, il peut s'avérer nécessaire de contacter directement les organisateurs pour obtenir une information plus

complète. Certains événements ne sont, en effet, pas repris sur le portail d'information d'Access-i.

Des festivals accessibles, ça existe !

De la fête de la musique (parc du cinquantenaire) au Ronquières festival en passant par le Brussel Summer Festival et La Semo, Couleur Café... voici quelques exemples de manifestations qui ont développé diverses mesures d'accessibilité. Il est donc indispensable d'entrer en contact avec les organisateurs de ces événements si vous souhaitez obtenir de plus amples informations. Par exemple, parrainé cette année par l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapée (AWIPH), le Ronquières festival a prévu une série d'aménagements pour inclure les personnes en situation de handicap : parking et podiums pour les personnes à mobilité réduite, rampes, passes-trottoirs, tapis en caoutchouc, stand en cas de problèmes techniques (prêts de chaises roulantes, petites réparations en cas de soucis, recharge des batteries...), boucle à induction pour les personnes malentendantes, système de pictogrammes et signalétique, équipe d'accueil et de contact...



Témoignage

LES ROCK VOOR SPECIALS, UNE EXPÉRIENCE UNIQUE POUR NOTRE GROUPE « 16-25 »

Créé il a presque 20 ans, le festival Rock voor Specials, situé à Evergem, s'est déroulé les 24 et 25 juin 2015. Pour la seconde année consécutive, plusieurs jeunes du projet « Transition 16-25 ans » de notre association y ont participé. Une occasion de vivre deux journées intenses rythmées par des concerts variés et des activités adaptées.

Arrivé le mercredi 23 juin vers midi, le groupe a découvert le camping aménagé pour les festivaliers, à proximité du site où se déroulaient les concerts. Après avoir pique-niqué et installé le campement, toute la troupe s'est dirigée vers le site des festivités. Les observations positives sont multiples, en voici quelques-unes :

Organisation spatiale : le site se trouvait dans le prolongement du camping, en ligne droite. Il était donc aisé de s'y rendre ;

Mesure de prévention solaire : les groupes étaient accueillis par des hôtes distribuant gratuitement des couvre-chefs ;

Activités adaptées : sur place, une multitude d'animations étaient prévues (danse, jeux d'habileté, expositions de peintures, jeux interactifs sur écran...);

Système de paiement repensé : arrivés au cœur du site et durant le séjour, les festivaliers étaient invités à échanger leur argent contre des jetons de couleurs, bleus ou verts (ex. : bleu = 1 €). L'achat de nourriture et de boissons était donc effectué grâce à ce système aménagé. Concrètement, les stands « nourriture » et « boissons » étaient équipés de photos à côté desquelles on pouvait découvrir le nombre de jetons nécessaires pour payer la marchandise (ex. une photo d'un sandwich avec 2 jetons bleus côte-à-côte). Cette méthode a permis aux jeunes ayant des difficultés de calcul d'être plus autonomes dans la gestion des paiements ;

Gestion de l'alimentation : les stands « nourriture » étaient nombreux et très diversifiés (cuisine cambodgienne, italienne, française, douceurs sucrées et bien sûr, nos célèbres frites belges !). Comme expliqué ci-dessus, ils étaient équipés de photos plastifiées des boissons/plats proposés. Les festivaliers ayant des difficultés d'expression orale pouvaient donc pointer leur commande du doigt. De plus, certains stands indiquaient la composition de leur préparation en identifiant la présence d'allergènes, permettant aux personnes présentant des intolérances alimentaires de s'orienter vers des plats adaptés à leurs besoins ;

Propreté des sites : la propreté des sanitaires sur l'ensemble des sites (camping et scène) était assurée par une équipe qui entretenait plusieurs fois par jour la multitude de toilettes et de douches. Cet aspect répond aux besoins de nombreux festivaliers ayant des besoins spécifiques.

Une expérience réussie ! Cette aventure a ravi les jeunes. Le lieu était sécurisé, totalement accessible aux personnes présentant une déficience intellectuelle et pensé pour qu'ils puissent profiter au mieux de leur séjour et des concerts tout en vivant une véritable « ambiance de festival ». Un plaisir à partager donc... sans modération.



UN FESTIVAL TOTALEMENT ACCESSIBLE EN WALLONIE !

La seconde édition de l'Unisound BW festival a eu lieu le 3 juillet au PAM Expo (Parc à Mitrailles) de Court-Saint-Etienne. Un festival unique en Wallonie qui se veut 100% accessible et pensé pour tout le monde. L'objectif est de permettre à tous les festivaliers, quel que soit leur profil, d'en profiter au maximum. A cette fin, les organisateurs ont prévus divers aménagements pour les personnes à mobilité réduite, déficientes visuelles ou auditives et pour celles qui auraient des difficultés de compréhension :

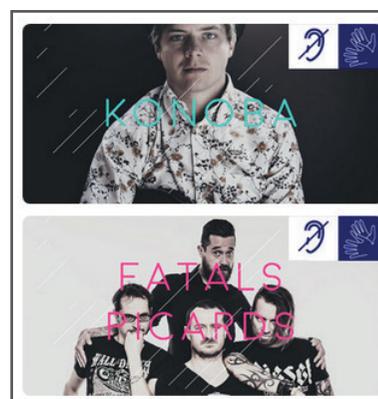
- Un audio-descripteur sera présent pour décrire l'atmosphère et les événements atypiques.
- Une zone sera prévue devant la scène avec une boucle à induction.
- Des ballons seront à votre disposition pour ressentir les vibrations de la musique.
- Un des concerts sera entièrement traduit en langue des signes.
- Distribution de plans au Stand Infos.
- Un responsable PMR sera constamment disponible au Stand Infos.
- Des chaises tremblantes seront prévues pour ressentir les vibrations des concerts.
- Une activité sera dédiée à chaque type de handicap [...] »¹.

Marianne Chaufoureau, à l'initiative du groupe de loisirs « Salut les copains », présidente de l'ASBL « Coup de Pouce à l'Avenir » nous expliquera : « Une dizaine de personnes du groupe Salut les copains y ont participé pour la deuxième fois. C'est une expérience très positive, il y a pas mal d'activités parallèles à la musique et le cadre est très sécurisant. Il y a toujours quelque chose à faire et l'avantage, c'est qu'il y a des espaces où on peut s'asseoir en papotant, à l'écart, si on a besoin d'un moment plus calme ».

Ces aménagements, impressionnants, ont le mérite d'être soulignés, partagés et découverts.

Rendez-vous donc pour l'édition 2016.

1. Site Internet de l'Unisound BW Festival, <http://www.unisound.be>, consulté le 10 août 2015.



Pour conclure, s'il existe des festivals ayant développé des aménagements pour les personnes présentant des besoins spécifiques, il semble essentiel d'insister sur l'importance pour les personnes qui souhaiteraient y participer de pouvoir entrer en contact avec les organisateurs en cas de besoin. Nous l'avons vu, si ces aménagements rendent possible le partage de ces moments de fête et de découvertes, ils sont parfois méconnus du « grand public ». N'hésitez donc pas à vous faire connaître

et au besoin, à interpeller des associations comme la nôtre afin d'être aidé dans la recherche d'informations.

Rendez-vous donc l'année prochaine pour un nouveau tour des festivals accessibles !

►► **SANDY FELACO, Coordinatrice de projets spécifiques « Transition 16-25 ans » et « Activités citoyennes », Inclusion ASBL**



Fondation Portray

Votre partenaire financier
en recherche active de qualité de vie
pour les personnes en situation de handicap



Les parents peuvent ouvrir un compte
et verser de l'argent pour leur enfant en situation de handicap.

La Fondation utilisera l'argent pour lui payer des choses
qui rendent sa vie plus belle.

Par exemple, des vacances, des chouettes vêtements, un cadeau
d'anniversaire ...

Une association peut aussi ouvrir un compte pour réaliser un projet.

Par exemple, pour créer des logements pour les personnes en situation
de handicap.

La Fondation répond aux questions.

Elle donne des conseils aux familles.

Elle organise des conférences.

La Fondation a 10 ans !

Son Directeur, Philippe Delescaille a pris sa pension.

C'est Marie-Luce Verbist qui le remplace.

La Fondation Portray est une Fondation reconnue d'utilité publique. Elle est le partenaire financier des familles avec un regard bienveillant et professionnel sur l'affectation des avoirs au profit de la qualité de vie de ses bénéficiaires.

3 orientations : Fonds nominatifs, Fonds projets, conseil et soutien

La Fondation Portray propose aux familles d'ouvrir un 'Fonds Nominatif' au nom de leur proche (appelé le bénéficiaire). Ce Fonds Nominatif est alimenté par les fondateurs en fonction de leurs souhaits et possibilités financières, il peut être complété par d'autres personnes (grands-parents, parrains, amis ...) notamment à l'occasion d'anniversaires, de fêtes ... Un comité de suivi est mis en place et est composé du bénéficiaire, des fondateurs (souvent des parents ou des proches), des proches ... et encadré par la Fondation. Ce comité décide des affectations du Fonds Nominatif. Les avoirs du Fonds seront utilisés en fonction des critères de qualité de vie déterminés avec les Fondateurs et actualisés par le comité de suivi en fonction des besoins et souhaits du bénéficiaire.

La Fondation Portray propose également à toute personne ou société de créer un 'Fonds Projet' pour soutenir des initiatives porteuses de qualité de vie pour les personnes en situation de handicap. C'est ainsi que fin 2014, « la Bienvenue » à Court-Saint-Etienne a ouvert ses portes à ses 8 nouveaux résidents, dans une magnifique maison rénovée par la Fondation Portray.

La Fondation Portray a également un rôle de soutien et conseil pour les questions relatives à la protection juridique, les successions ... en rendez-vous individuel ou en organisant des réunions ou conférences.

La Fondation fête en 2015 ses 10 ans d'existence, elle bénéficie des taux avantageux de donation et de succession (en tant que fondation d'utilité publique) et de la déductibilité fiscale des libéralités de plus de 40 euros. Elle a son siège à Gembloux (dans les mêmes bureaux que Madras) et un bureau à Bruxelles (dans le même immeuble que les bureaux d'Inclusion et de Madras Bruxelles.)

Après avoir imaginé avec Inclusion (qui s'appelait l'AFrAHM) et dirigé la Fondation pendant ces 10 années, Monsieur Philippe Delescaille a pris sa pension le 1^{er} juillet dernier. Nous lui souhaitons bon vent dans ses nouvelles activités.

C'est avec énergie et enthousiasme que Marie-Luce Verbist reprend le flambeau pour faire grandir la Fondation Portray dans une recherche active et déterminée d'une vie de qualité pour ses bénéficiaires.



Pour ouvrir un fonds nominatif au nom de votre proche ou organiser une rencontre avec la Fondation Portray :

- > www.fondation-portray.be
- > 02/534.00.38
- > mlve@fondation-portray.be

Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible

Antoine de Saint Exupéry

L'après-parents, une question pour demain à préparer dès aujourd'hui.

Depuis de nombreuses années, Inclusion est interpellée par des familles qui souhaitent préparer l'avenir de leur enfant. Inclusion a créé deux services pour encadrer et soutenir les familles dans la préparation de 'l'Après-parent' : il s'agit des services Madras (précédemment dénommés Support-AHM) et de la Fondation Portray.

Madras est un service psycho-social d'accompagnement permettant aux familles de tisser cet avenir de qualité.

Un nouveau nom pour le service Madras

Madras (qui s'appelait Support-AHM) vient d'adopter cette nouvelle dénomination par référence au tissu du même nom. Le tissu Madras est fait d'une trame de fils différents, multiformes et complémentaires, un peu comme le réseau d'une personne fait de liens variés, complémentaires, valorisants et si importants. Le tissu Madras se caractérise par des coloris vifs et variés pour symboliser une vie de qualité.

Que fait Madras ?

Avec le soutien des assistantes sociales, un projet de vie est établi avec les familles et la personne en situation de handicap. Ce projet est réfléchi dans la durée pour permettre de s'approcher au plus près d'une vie de qualité pour la personne pour aujourd'hui, pour l'avenir proche et pour l'avenir plus lointain. L'ensemble des aspects de la vie de la personne sont abordés : ses finances, ses activités, son lieu de vie, son réseau, sa santé, ...

Après le décès des parents ou si ceux-ci se sentent en difficulté pour assurer ce rôle, Madras veille au suivi de ce projet de vie pour que la personne en situation de handicap bénéficie de la meilleure qualité de vie.

Le réseau professionnel, familial et amical sera un élément fondamental de cette qualité de vie. Madras aide les parents à le mettre en place et s'engage à l'activer tout au long de la vie de la personne.

Un guide pour préparer l'après-parent

Madras vient d'éditer un guide 'Tissons ensemble un avenir de Qualité'. Ce document, destiné aux familles et professionnels, se présente sous la forme d'un classeur en 3 parties (check-list pour une vie et un avenir de qualité, carnet personnel rédigé en facile à lire et boîte à outils de réflexions et d'informations). Ce guide se veut une ouverture à la discussion. Il rassemble différentes questions, schémas, tableaux... à réfléchir et compléter individuellement, ainsi que des réflexions théoriques et plus générales sur les différents aspects d'une qualité de vie.

Le but de ce document est de permettre aujourd'hui aux parents de préparer le moment où ils ne seront plus là ou que d'autres prendront le relais en transmettant un maximum d'informations et de réflexions sur la qualité de vie de leur enfant.

Pour préparer cet 'après-parent' avec Madras ou se procurer le guide : www.madras-asbl.be

Madras a des bureaux répartis :

> sur toute la Wallonie à : Ath : 068/33.16.30 ; La Louvière : 064/36.78.72 ;

Gembloux : 081/60.02.24 et Liège : 04/344.28.42 wallonie@madras-asbl.be

> à Bruxelles 02/247.28.27 bruxelles@madras-asbl.be





Le centre de documentation

Le centre de documentation d'Inclusion comprend plus de 5000 ouvrages dédiés à différentes thématiques. Différents formats sont proposés : livres techniques, thèses, romans, livres pour enfants, périodiques ainsi que du matériel audiovisuel. Le centre de documentation possède un fonds bibliothécaire spécialisé dans le thème de la déficience intellectuelle, notamment des ouvrages traitant des matières juridiques et légales en lien avec le secteur du handicap, ainsi que des documents relatifs à la spécificité des syndromes génétiques. Il propose également des ouvrages dans d'autres domaines : scolarité, éducation, médecine, sciences, sports, loisirs...

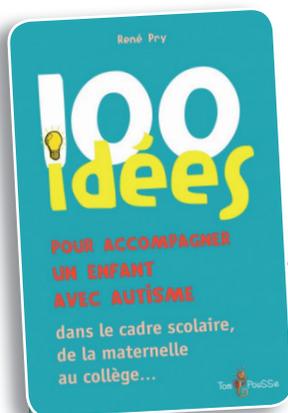
En pratique :

Le centre de documentation est accessible aux professionnels et aux familles les lundi-jeudi-vendredi de 9h30 à 12h30, sur rendez-vous.

Le fonds bibliothécaire est **consultable via la base de données en ligne, actuellement en phase de finalisation, hébergée par la plateforme de gestion de bibliothèques PMB accessible sur le site www.inclusion-asbl.be.**

Vous pouvez également contacter le centre de documentation via e-mail :

documentation@inclusion-asbl.be ou par téléphone au 087/26 80 05.



Autisme dans le cadre scolaire

100 idées pour accompagner un enfant avec autisme dans un cadre scolaire, de la maternelle au collège...

120 000 enfants ou adultes autistes vivent aujourd'hui en France. Leur prise en charge pose de nombreux problèmes et suscite de vifs débats, notamment en 2012, « année de l'autisme ». L'enfant avec autisme est un enfant qui, comme tous les enfants du monde, a droit à l'éducation et à l'accès au savoir. Le principe est simple, mais sa mise en place reste compliquée tant les manifestations de ce trouble sont variées.

Auteur : René PRY - Maison d'édition : Editions Tom Pousse - Date : 2013 - Nombre de pages : 196 - Prix : 14,20 € - EAN : 978-2-35345-066-4



Grandir ensemble. L'éducation inclusive dès la petite enfance

Les auteurs de cet ouvrage souhaitent apporter des ressources aux éducateurs et aux professeurs qui travaillent dans des situations inclusives autour de la petite enfance et qui sont ouverts à des exemples venant de différents pays.

> Auteur : Ouvrage collectif sous la direction de Maria Kron et Éric Plaisance, à partir de la recherche Comenius ECEIS
Maison d'édition : HEA INS
Date : 2012
Nombre de pages : 219
Prix : 19 €
EAN : 978-2-36616-005-5



Une halte-garderie de non-exclusion

Intégration collective de jeunes enfants handicapés – Semblables et différents

Plus que l'intégration, avec les paradoxes et les effets pervers qui s'y attachent, La maison Dagobert défend un parti pris de non-exclusion. Dans cette halte-garderie, un enfant sur trois est handicapé, quelle que soit la gravité de son handicap.



Avec finesse et émotion, les auteurs présentent et analysent cette expérience originale, riche d'enseignements applicables dans d'autres secteurs que la petite enfance. Elles apportent des éléments précieux dans le débat actuel sur l'intégration et l'exclusion mais aussi une contribution novatrice à une réflexion sur l'identité, la différence, la ressemblance et l'altérité. Une utopie peut-être ? Elles montrent avec force dans quelles conditions l'utopie peut être réalisable et vécue au quotidien.

Auteur : Cécile Herrou, Simone Korff-Sausse - Maison d'édition : Erès -
Date : 2015 - Nombre de pages : 160 - Prix : 21.00 € - EAN : 978-2-7492-0717-8

Facile à lire

« La Traversée », une nouvelle collection de romans faciles à lire

Ces romans de lecture plaisir sont condensés, avec des lettres en grand format car ils intéressent aussi des aînés qui ont perdu l'habitude de lire avec une loupe... Mais nulle part il n'est écrit que ces livres s'adressent surtout à un public « particulier ». Auteurs et éditeur veulent que ces récits soient lus par tout monde.

Aujourd'hui, 12 livres ont été édités à « La Traversée » et sont disponibles à la bibliothèque de l'AWIPH.

Plus d'infos

Le centre de documentation de l'AWIPH : sdoc@awiph.be | 071/205 743

Le site de l'éditeur :

<http://weyrich-edition.be/litterature/la-traversee>

L'inclusion en vidéo

Découvrez en vidéo notre campagne « L'inclusion, je la vis ! Et vous ? »

Avoir des loisirs, emménager dans son propre appartement, se déplacer en transport en commun, travailler, se rendre utile comme volontaire... Être citoyen à part entière. Eliana, Michel et Nicolas ont trouvé leur place dans la société.

Oui, l'inclusion est possible !

Etes-vous étonnés ? Connaissez-vous des personnes déficientes intellectuelles en situation d'inclusion ? Mais qu'est-ce que l'inclusion ?



Regarder la vidéo sur vimeo : <https://vimeo.com/137246032>



Les personnes vulnérables dans le nouveau droit

Ce livre vous désigne les règles essentielles de la nouvelle législation, sous la forme d'un menu. Cela reflète exactement la philosophie de cette nouvelle législation: une protection à la carte. Vous pourrez même réserver à l'avance et décider vous-même de la composition de votre plat. Il vous mettra également en garde pour l'addition !

> Prix : 20€ - Commander : <http://www.innipublishers.com/les-personnes-vulnerables.html> - EAN : 978-2-36616-005-5

↳ Infos sociales

Indexation de l'ARR

À partir du 1^{er} septembre 2015, l'Allocation de remplacement de revenus (ARR) est indexée de 2%.

Protection juridique, un an déjà

Ce 1^{er} septembre, cela fait un an que la nouvelle législation en matière de protection juridique est entrée en vigueur. Si vous êtes passés devant le juge de paix afin de mettre en place une nouvelle protection juridique, n'hésitez pas à nous faire part de votre expérience. Cela nous permettra d'orienter nos revendications lors de l'évaluation de cette nouvelle législation.

Vous pouvez faire parvenir vos remarques, questions et témoignages par mail à Thomas Dabeux tda@inclusion-asbl.be

En 2016, Inclusion organisera, en partenariat avec l'ANAHM et Inclusie Vlaanderen, une journée d'étude pour faire le point sur cette première année d'application. Nous vous tiendrons informés du déroulement de la journée dans le prochain numéro.

GSM : fin du tarif social ?

C'est en tout cas la volonté affichée par le ministre des télécommunications, Alexander de Croo, en commission de la chambre. Pour l'instant, les opérateurs continuent d'appliquer le tarif social mais des changements en la matière sont à prévoir.

Bientôt une assurance autonomie en Wallonie !

Le gouvernement wallon a récemment acté le principe d'une assurance autonomie obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle permettra à toute personne confrontée à une perte d'autonomie de bénéficier de multiples services à domicile pour pouvoir rester plus longtemps chez elle. Selon le Ministre wallon de la Santé Maxime Prévot : « il s'agit de prendre les mesures qui permettent, dans de bonnes conditions, l'accompagnement de la perte d'autonomie liée au handicap, à l'âge ou à la santé sachant que le souhait de la majeure partie de la population est de rester le plus longtemps possible dans son habitation. »

A l'heure actuelle, le cadre de cette nouvelle assurance est encore à construire : critères d'intervention, budget disponible, opérationnalisation.

Réduction du précompte immobilier

Les personnes en situation de handicap ou les personnes chez qui elles sont domiciliées peuvent bénéficier d'une réduction du précompte immobilier de 10% dans la Région Bruxelles-Capitale et pour ceux habitant la Région wallonne. La réduction peut aller de 125 € à 375 € selon la situation familiale.

Aidants proches

Le 15 avril dernier, est paru au moniteur belge un arrêté royal portant sur la réglementation de chômage. Les aidants proches peuvent être dispensés de la recherche d'emploi pour une période précise. L'activation des chômeurs est donc suspendue durant cette période.



Vous êtes membre d'Inclusion et vous avez besoin d'un renseignement ?

Contactez notre service social :

Lydia Drama - 02/247.60.17 | ldr@inclusion-asbl.be

Pauline Galland - 02/247.60.13 | pga@inclusion-asbl.be

↳ Contacts

Charleroi	Raymond Bastenier	charleroi@inclusion-asbl.be	071/45.65.86
Mouscron	France-Marie Van Simayes	mouscron@inclusion-asbl.be	056/84.50.95
Prader-willi	Fabrice Desalle	prader-willi@inclusion-asbl.be	
x fragile	Paul Damas	x-fragile@inclusion-asbl.be	0476/282.701
Vielsalm	Christian Bellaire	vielsalm@inclusion-asbl.be	080/21.43.48
Brabant-Wallon	François Legrand	brabant-wallon@inclusion-asbl.be	0476/738.302
Bruxelles		bruxelles@inclusion-asbl.be	
Centre La Louvière	Bernard De Smedt	la-louviere@inclusion-asbl.be	064/264.936
Liège	Anne Jacques	liege@inclusion-asbl.be	04/278.37.62
Mons	Marie-Louise Dhaevers	mons@inclusion-asbl.be	065/31.41.39
Luxembourg	Paul Mahy	luxembourg@inclusion-asbl.be	084/34.49.81
Namur	Alain Bidoul	namur@inclusion-asbl.be	081/57.04.22
Tournai Ath Lessines	Richard Vandenhoven	tal@inclusion-asbl.be	0476/447.304
Williams	Paul Verelst	williams@inclusion-asbl.be	02/726.40.06
Angelman	Isabelle Wegnez	angelman@inclusion-asbl.be	
Down	Marianne Halleux	down@inclusion-asbl.be	087/22.22.17



Nos 16 groupements en Belgique francophone

- Brabant Wallon
- Bruxelles
- Centre-La Louvière
- Charleroi
- Liège
- Mons-Borinage-Haut Pays
- Mouscron
- Namur
- Tournai - Ath - Lessines
- Sud Luxembourg
- Vielsalm
- Syndrome de Prader-Willi
- Syndrome d'Angelman
- Syndrome de Williams-Beuren
- Syndrome X fragile
- Syndrome de Down



COMMENT SOUTENIR NOTRE MOUVEMENT ?

INCLUSION se mobilise depuis plus de 25 ans aux côtés des familles et des personnes en situation de handicap. Pour mener à bien nos actions, nous avons toujours besoin de votre soutien. Vous souhaitez nous aider ? Voici les formules que nous vous proposons :

1. DEVENIR MEMBRE (25€/AN)

Vos avantages :

- + Bénéficier de tarifs réduits sur nos formations & colloques
- + Participer à nos différents événements
- + Abonnement à notre périodique (4 numéros/an)
- + Intégrer un groupe de parents avec lesquels partager vos expériences
- + Profiter de l'expertise des autres membres et des professionnels
- + Accéder à nos conseils juridiques

Comment s'affilier ?

Faites-nous parvenir votre demande par courrier postal ou par mail en nous renvoyant les informations suivantes : Nom, Prénom, adresse mail et postale, téléphone, groupement auquel vous souhaitez vous affilier.

Dès réception du paiement, vous serez inscrit comme membre effectif et pourrez profiter de tous vos avantages.

Infos et contact :

✉ membres@inclusion-asbl.be | ☎ 087/26.80.05

€ IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB | Communication : Nom du membre

🌐 www.inclusion-asbl.be

Dès réception du paiement, vous serez inscrit comme membre effectif et pourrez profiter de tous vos avantages.

2. OFFRIR UN EXEMPLAIRE DE NOTRE MAGAZINE A UN(E) AMI(E)

Vous aimez notre publication et vous avez envie de faire découvrir notre association autour de vous ? Vous aimeriez que vos proches en sachent davantage sur le handicap ? Choisissez alors une des formules suivantes et nous enverrons le magazine directement au domicile de la personne de votre choix. (Frais de port inclus pour un envoi en Belgique)

- J'offre 1 numéro du magazine pour 6 €
- J'offre 2 numéros du magazine pour 10 €
- J'offre 3 numéros du magazine pour 15 €
- J'offre 4 numéros du magazine pour 20 €

Merci de nous communiquer les informations suivantes par téléphone au 02/247.28.21 ou par mail à communication@inclusion-asbl.be :

- Nombre de numéros souhaités
- Adresse complète du destinataire
- Message éventuel que vous souhaitez adresser au destinataire. Nous le joindrons pour vous lors de l'envoi du premier numéro

€ IBAN BE55 7755 9307 9744 | BIC KGCCBEBB

Communication : Cadeau magazine + Nom du destinataire

www.inclusion-asbl.be

écoute
dialogue

reconnaissance

audace
respect

C'est ensemble
que tout devient possible...



SEPTEMBRE

SAMEDI 26 > JOURNÉE DES FAMILLES D'INCLUSION asbl

Rejoignez-nous pour une journée festive au parc de la Woluwe

Au programme : Conférence, handisport, repas, ...

Intéressés ? Inscrivez-vous vite.

Plus d'informations : www.inclusion-asbl.be | 02/247.28.21

DIMANCHE 27 > LE 27 SEPTEMBRE, ON REFAIT L'ÉCOLE ! | BELGIQUE

Le dimanche 27 septembre après-midi, Tout Autre Chose, avec la FEF, le CEF et la Plateforme contre l'échec scolaire, organise des ateliers participatifs dans une quinzaine de villes. Ces ateliers ouvriront un processus qui devrait aboutir, en janvier 2016, à la publication d'un manifeste et à la décision d'une stratégie pour faire advenir un tout autre système éducatif.

Plus d'informations : www.toutautrechose.be

OCTOBRE

VENREDI 2 & SAMEDI 3 > JOURNÉES SPORTIVES

Deux journées sportives organisées par la FéMA auront lieu au Complexe Sportif Andenne ARENA

Plus d'informations : <http://www.sportadapte.be>

SAMEDI 10 > JOURNÉE HANDICAP ET FRATRIE

Infos et inscriptions: fratriha@gmail.com

www.facebook.com/fratriha ou voir page 6 de ce magazine

JEUDI 15 > INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX D'INCLUSION ET DE MADRAS RUE DE LA LOI 36 - LA LOUVIÈRE

Venez-nous rejoindre dès 15h pour découvrir nos bureaux.

Verre de l'amitié à 18h30

MARDI 22 > INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX D'INCLUSION ET DE MADRAS RUE DE FRANCE 32 - ATH

Venez-nous rejoindre dès 15h pour découvrir nos bureaux.

Verre de l'amitié à 18h30

VENREDI 23 & SAMEDI 24 > SALON DU HANDICAP - HERVE

Le 23/10 pour les écoles et les professionnels,

le 24/10 pour les particuliers de 10H à 17H

au Hall des Criées de Herve.

DIMANCHE 25 > « PARENTS, UN DÉFI !? »

journée de rencontre entre parents organisée par le groupement de Namur. au Centre La Marlagne à Namur.

NOVEMBRE

JEUDI 19 > INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX D'INCLUSION ET DE MADRAS RUE ALBERT 11 - GEMBOUX

Venez-nous rejoindre dès 15h pour découvrir nos bureaux.

Verre de l'amitié à 18h30

SAMEDI 21 > RÉUNION DES GROUPEMENTS

Infos et inscriptions : secretariat@inclusion-asbl.be

ou 02/247.28.21

JEUDI 26 > INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX D'INCLUSION ET DE MADRAS LIÈGE

Venez-nous rejoindre dès 15h pour découvrir nos bureaux.

Verre de l'amitié à 18h30

DECEMBRE

JEUDI 03 > JOURNÉE MONDIALE DU HANDICAP

Afin de favoriser l'intégration et l'accès à la vie économique, sociale et politique des personnes handicapées, une Journée Internationale des Personnes Handicapées a été proclamée, en 1992, par les Nations Unies, à la date du 3 décembre.

À cette occasion, portez le badge « 03/12 », symbole de la journée, que vous pouvez commander gratuitement via e-mail à secretariat@inclusion-asbl.be ou au 02/247.28.21

SAMEDI 05 > JOURNÉE DE L'EXPRESSION

Journée pour les personnes en situation de handicap mental à Bruxelles, organisée par Inclusion. Pour plus d'informations sur le programme, consultez notre site internet et suivez nos actualités sur facebook.

Retrouvez notre agenda en ligne sur <http://www.inclusion-asbl.be>



Formations réservées aux personnes avec une déficience intellectuelle



« Mon corps, j'en prends soin de la tête aux pieds »

Les lundis 19 octobre, 9 et 23 novembre 2015 à Andenne



« Parlons d'amour »

Lundis 5, 12, 26 octobre et 9, 16, 30 novembre 2015 à Gembloux